

Compte rendu de la séance du 22 novembre 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Patrick VALEUR

Ordre du jour:

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter 2 points à l'ordre du jour (SACPA et DM)

- Adoption du Procès Verbal de la séance du 04 septembre 2018
- Viabilité Hivernale: renouvellement de convention
- SDESM : nouveaux statuts
- CDG 77 : renouvellement d'adhésion 2019
- DETR : modalité de financement
- Amende de police : modalité de financement
- SACPA : renouvellement de contrat 2019
- Décisions modificatives
- Informations diverses

Délibérations du conseil:

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2018 (DE 2018 026)

Le procès verbal de la séance du 04 septembre 2018 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

VIABILITE HIVERNALE : RENOUVELLEMENT DE CONVENTION (DE 2018 027)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de renouvellement de la convention de viabilité hivernale 2018-2019.

Cette convention définit les conditions dans lesquelles la Commune intervient lors d'opérations de déneigement sur le réseau départemental de désenclavement. Celle-ci s'appliquera en période hivernale de mi-novembre à mi-mars

Le Département fournira, chaque année, une quantité de sel à la Commune, liée à la surface de désenclavement, soit 450 kg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de viabilité hivernale

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

SDESM : NOUVEAUX STATUS (DE 2018 028)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts du SDESM ont été modifiés. Le syndicat a acquis de nouvelles compétences tels que :

- Étude et/ou maîtrise d'ouvrage et/ou exploitation pour:
 - réseau de chaleur et de froid,
 - installation de central de production d'énergie d'origine renouvelable et/ou de récupération
 - infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Installation des infrastructures nécessaires à la vidéoprotection (cette compétence ne pourra être exercée que sous réserve d'une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de la préfecture et de l'obtention par le SDESM de la certification d'installateur de vidéoprotection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les modifications des statuts du SDESM.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

CDG 77 : RENOUELEMENT D'ADHESION 2019 (DE 2018 029)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le service de Médecine Préventive assure la surveillance médico-professionnelle de l'ensemble du personnel communal (fonctionnaires titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, aux agents de droit privé tels qu'emplois d'avenir, CUI-CAE, autres emplois aidés, apprentis ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise le renouvellement du dit contrat.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

DETR 2019 (DE 2018 030)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 variable entre 20% et 80% du coût HT dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public.

Il propose de déposer une demande pour créer une place de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la mairie et pour obtenir les équipements associés (sonnettes et rampes d'accès).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2019 :

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

AMANDES DE POLICE (DE 2018 031)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible d'obtenir une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour des travaux visant à améliorer la sécurité routière à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

Il propose de déposer une demande pour créer une place de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite devant la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les travaux susvisés.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

SACPA : RENOUVELLEMENT DE CONTRAT 2019 (DE 2018 032)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la loi 99-5 du 6 janvier 1999, les maires se voient imposer d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire,

Dans ce cadre la commune était adhérente de la SACPA mais ce contrat est arrivé à terme en juin 2018,

Le Conseil Municipal, décide de renouveler le contrat d'adhésion afin d'éviter une rupture du service public

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

DECISIONS MODIFICATIVES (DE 2018 033)

Le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131	Bâtiments publics	-1107.00	
1641	Emprunts en euros	1107.00	

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-80.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 9

INFORMATIONS DIVERSES

- Gîte - Devis :

Une rencontre a été organisée entre Monsieur le Maire, l'Architecte et une entreprise proposant de prendre en charge la totalité ou une grande partie des lots. Une nouvelle offre va être proposée.

La mairie doit recevoir la proposition d'une entreprise générale.

- Gîte - Contrat de ruralité :

Une première prospection a été réalisée à BUT (Nemours) afin d'avoir une idée approximative des dépenses liées au mobilier.

IKEA (Evry) peut nous permettre de bénéficier du savoir-faire et des conseils en aménagement intérieur de leur architecte. C'est un service payant (299€) mais le montant sera déduit à partir de 3000€ d'achat.

Le contrat de ruralité avait été présenté comme se terminant à la fin de l'année. Le contrat de ruralité est prolongé jusqu'en octobre 2019.

- Gîte - Piste d'économie :

Achat des meubles cuisine et salle de bain via le contrat de ruralité.

Aurélien, le cantonnier de la commune peut se charger de la dépose de la plomberie et de la peinture. En fonction des besoins (tonte notamment) une netraide sera demandé aux élus.

-Rapport de commission de la part des élus :

Le Syndicat des transports n'a pas atteint le corrum pour délibéré explique Evelyne BEAUVAIS. Le Conseil de Classe a prévu diverses sorties pour l'année 2019. La classe de CM2 va camper du 2 au 5 avril 2019 sur la base de Buthiers. Cette même classe va séjourner à Verdun du 6 au 7 juin 2019. La commune n'a pas d'élève en classe de CM2 cette année.

Claudine CHATEIGNER, membre du Syndicat du SIREDOM, fait un retour sur l'activité du syndicat.

Monsieur le Maire, Denis CELADON, explique que le cadastre solaire, service gratuit à disposition des habitants donnant le potentiel solaire des toitures, est opérationnel

-La commune va acheter du blé empoisonné et va le distribuer sur demande aux habitants.

- Remerciement à Simon THIERRY pour l'enlèvement des déchets verts. Et remerciement aux habitants qui continuent à dératiser régulièrement leurs propriétés.

- Il est constaté des véhicule léger roulant à grande vitesse sur le chemin de laveau. La signalisation sera mise en place sous réserve de l'obtention du panneau adéquate.

- A l'occasion du 100ème anniversaire de l'Armistice, la commune de Larchant met en place une exposition (salle de la Sablonnière). Un panneau en composite aluminium rassemblant les photographies porteurs des traces du conflit dans la commune nous sera remis à la fin de cette exposition.

-Etant adjointe au Maire, Mme Evelyne BEAUVAIS ne peut ne peut être membre de la commission de contrôle des listes électorales. Mr Patrick VALEUR sera donc membre de cette commission.

-Le samedi 1er décembre seront installées les décorations de Noël sur la commune.

- Elagage des Tilleuls, place de la mairie, prévu.